

2025-CA743-04.02.01-R8172

Extrait du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 14 octobre 2025 à 15 h.

NOMINATION D'UN VICE-RECTEUR AUX ÉTUDES ET À LA FORMATION PAR INTÉRIM, D'UNE DOYENNE DE LA GESTION ACADÉMIQUE DES AFFAIRES PROFESSORALES PAR INTÉRIM ET D'UN DOYEN ADJOINT AU DÉCANAT DE LA GESTION ACADÉMIQUE DES AFFAIRES PROFESSORALES

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du Règlement général 6 de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 41, 45 et 51 al. 3 c) iv) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-CA727-04.02.01-R8031 (27 mai 2024) nommant Adel Omar Dahmane à titre de vice-recteur aux études et à la formation à compter du 27 mai 2024;

CONSIDÉRANT le départ d'Adel Omar Dahmane le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-CA694-04.02.02-R7751 (25 avril 2025) nommant Vincent Cantin à titre de doyen de la gestion académique des affaires professorales à compter du 25 avril 2022;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-CA729-04.02.04-R8045 (17 juin 2024) nommant Georges-Martin Caron à titre de cadre supérieur temporaire rattaché au Vice-rectorat aux études et à la formation pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-CX780-03.02.03-R5464 (25 août 2025) nommant notamment Annie Stipanivic à titre de doyenne adjointe au Décanat de la gestion académique des affaires professorales à compter du 31 août 2025;

CONSIDÉRANT la Procédure de nomination et de renouvellement à un poste de vice-rectrice, de vice-recteur, de doyenne ou de doyen et d'évaluation des vice-rectrices et des vice-recteurs;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne pour assumer les fonctions dévolues à la vice-rectrice ou au vice-recteur aux études et à la formation de manière intérimaire jusqu'à la nomination du titulaire de ce poste;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne pour assumer les fonctions dévolues à la doyenne ou au doyen de la gestion académique des affaires professorale de manière intérimaire jusqu'à la nomination de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux études et à la formation;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne pour assumer les fonctions dévolues à la doyenne adjointe ou au doyen adjoint au Décanat de la gestion académique des affaires professorale de manière intérimaire jusqu'à la nomination de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux études et à la formation;

CONSIDÉRANT les explications du recteur;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer Vincent Cantin à titre de vice-recteur aux études et à la formation par intérim à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à l'entrée en fonction d'une personne à ce poste;
2. de rattacher Georges-Martin Caron, cadre supérieur temporaire, au Rectorat à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à l'entrée en fonction d'une personne au poste de vice-rectrice ou de vice-recteur aux études et à la formation;
3. de nommer Annie Stipanivic à titre de doyenne de la gestion académique des affaires professorales par intérim à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à l'entrée en fonction d'une personne de vice-rectrice ou de vice-recteur aux études et à la formation;
4. de nommer Michel Cyr, à titre de doyen adjoint au Décanat de la gestion académique des affaires professorales par intérim à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à l'entrée en fonction d'une personne de vice-rectrice ou de vice-recteur aux études et à la formation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin

Secrétaire général